

Les repères pour gérer les prairies

Somme de températures cumulées depuis le 1er février (base 0°-18°)	250 à 350°C	500°C	700 à 800°C	1000°C	1200°C	1400°C	> à 1400°C
	Mise à l'herbe	Fin déprimage Épi à 5cm	Fauche précoce Épi à 10cm - Début épiaison	Foin précoce Début floraison	Foin moyen floraison	Foin tardif médiocre Début grainage	Grainage

Pluie et brèves gelées matinales

Sommes de T° depuis le 1 ^{er} février et pluviométrie depuis le 1 ^{er} janvier et les 10 derniers jours.				
Sources : Chambre d'agriculture de l'Yonne et de l'Aube, d'après les données Météo-France				
Au 10 avril				
Postes	Secteur	Cumul T°	Pluie mm	Pluie 10 j
GRANDCHAMP (180 m)	Puisaye	504	206	9
PERRIGNY (207 m)	Auxerre	525	151	7
SAINT MARDS (175 m)	Pays d'Othe	510	181	13
ST ANDRE EN TP (300 m)	Avallon	492	202	17
MORVAN (400m) données estimées	Quarré	453		
Au 9 avril				
TROYES (126 m)	Craie	493	145	12
METZ ROBERT (150 m)	Chaourçois	479	177	17
MATHAUX (130 m)	Briennois	494	169	14

D'après les prévisions météorologiques, une fenêtre météo pour les fauches de prairies temporaires (et certaines prairies naturelles précoces) semble se dégager la semaine prochaine. Cela permettra de récolter dans de bonnes conditions, attention néanmoins à la portance dans les zones plus humides. **N'oubliez pas de faucher haut, 7 cm est un minimum**, la repousse n'en sera que plus rapide et le fourrage sera plus aéré et moins exposé à l'incorporation de terre.

Les luzernes évoluent vite, la première fauche de l'année devrait se dérouler entre le 1^{er} et le 15 mai.

Mesures d'herbe

Pâturages suivis	Type de prairie	Croissance de l'herbe kgMS/Ha/jour
Lorris (45)	Temporaire	41
Lorris (45)	Temporaire	21
Douchy (45)	PT et Nat.	33
Sully-sur-Loire (45)	PT et Nat.	23
Saint-Privé AB (89)	Temporaire	40
Saint-Sauveur en Puisaye (89)	Temporaire	95
Saints (89)	Temporaire	40
Venoy (89)	Temporaire	42
Soumaintrain (89)	Temporaire	17
Quarré les tombes (89)	Naturelle	49
Sainte-Magnance (89)	Naturelle	60
Vanlay (10)	Naturelle	NC
Saint Thibault (10)	Naturelle	58
Chauffour-lès-Bailly (10)	PT + Nat.	81
La Villeneuve-au-Chêne (10)	Naturelle	51

La croissance de l'herbe se maintient. On observe un ralentissement dans les zones hydromorphes. **A savoir, laisser les animaux dans la même parcelle pendant plus de 5 jours au printemps entraîne des zones surpâturées et d'autres sous-pâturées.** Les animaux préférant toujours retourner dans les endroits où la repousse est récente.



Semis de maïs : que peut-on faire pour limiter l'impact des corbeaux et corneilles ?

Les principales espèces de corvidés déprédatrices sont le **corbeau freux** et la **corneille noire**. Le corbeau freux est reconnaissable par son bec blanc grisâtre alors que celui de la corneille est entièrement noir.

Le choix de la date de semis : Eviter de semer précocement ou tardivement le maïs. **Les semis groupés dans un même laps de temps au niveau d'un territoire est une bonne solution pour diluer les dommages.**

La technique de semis : Semer en profondeur et rappuyer la ligne de semis. Les dégâts seront ralentis à défaut d'être empêchés. Il est également conseillé d'éviter les sols trop motteux ou soufflés.

L'effarouchement : de nombreux systèmes d'effaroucheurs existent (épouvantails, canons...). Leur efficacité peut parfois être décevante suite à une accoutumance rapide des oiseaux. **Un passage humain régulier reste souvent le plus efficace pour éviter une installation des corbeaux dans la parcelle.**

Le traitement de semences : associé aux mesures ci-dessus, le traitement de semences à base de zirame, commercialisé dans la spécialité Korit 420 FS est le plus efficace selon Arvalis. Toutefois, son niveau de protection demeure partiel, voir insuffisant lorsque les populations de corvidés sont trop abondantes et que les conditions agronomiques et climatiques sont favorables aux attaques. Sur le plan réglementaire, Korit 420 FS présente des mentions de danger qui contraignent son application sur semences. Comme pour n'importe quelle solution phytopharmaceutique, **l'utilisation de ce produit ne peut donc pas être généralisée et doit être réservée aux parcelles concernées par un risque d'attaque par les ravageurs ciblés.** Son coût est estimé à 10 €/ha.



Corbeau freux (*Corvus frugilegus*)



Corneille noire (*Corvus corone*)

Source : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/nos-missions/sante-du-vegetal/plan-de-regulation-corvides>

